

Certification

Mise à jour

Certification en production végétale

- Guide sectoriel de l'Autocontrôle pour la production primaire végétale G-040 modules A et B;
- Integrated Pest Management (IPM)
- Standard VEGAPLAN
- Référentiel GlobalG.A.P. (et G.R.A.S.P.)
- Cahier des charges bio



V5.0 obligatoire depuis le 03 juillet 2023

- Pourcentage minimal de réussite des exigences de niveau 2 relevé de 70 à 80%

	Guide Sectoriel G-040	Standard Vegaplan
3 niveaux Major Minor Recommandation	Niveau A Niveau B Niveau +*	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3
Tolérance Non-conformités (NC)	Niveau A → 0% NC ou 100% conforme Niveau B → Plan d'action	Niveau 1 → 0% NC of 100% conforme Niveau 2 → <20% NC of >= 80% conforme
Mesures correctives exigences majeures	1 mois*	



Moniteur de durabilité

Ces initiatives durables sont réparties selon les thèmes suivants :



TECHNIQUES INNOVATIVES



AIDE À LA DÉCISION



GESTION DES DÉCHETS



PRATIQUES SOCIALES



ENERGIE ET CLIMAT



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ



GESTION DE L'EAU



GESTION DU SOL ET EROSION



Moniteur de durabilité

Moniteur Durabilité Vegaplan

Monitoring des mesures de durabilité additionnelles aux mesures de durabilité obligatoires décrites dans le Standard Vegaplan

Compléter ce moniteur de durabilité est une exigence obligatoire du Standard Vegaplan. Toutefois, les réponses aux questions du moniteur de durabilité n'ont aucune incidence sur la certification Vegaplan. L'objectif du moniteur est de se faire une meilleure idée des efforts réalisés par l'agriculteur en matière de durabilité. Vegaplan utilisera les résultats pour des rapports globaux, qui seront communiqués au grand public.

19.10.2023

Code	Question	Choix de réponses	Plus d'informations (i)
0	Le Standard Vegaplan comprend déjà plusieurs mesures de durabilité. D'autres mesures de durabilité sont-elles appliquées dans votre entreprise ?	<input type="checkbox"/> Oui, je passe aux questions suivantes <input type="checkbox"/> Non, dans mon entreprise, aucune mesure de durabilité supplémentaire n'est appliquée au-delà de celles exigées par le Standard Vegaplan.	

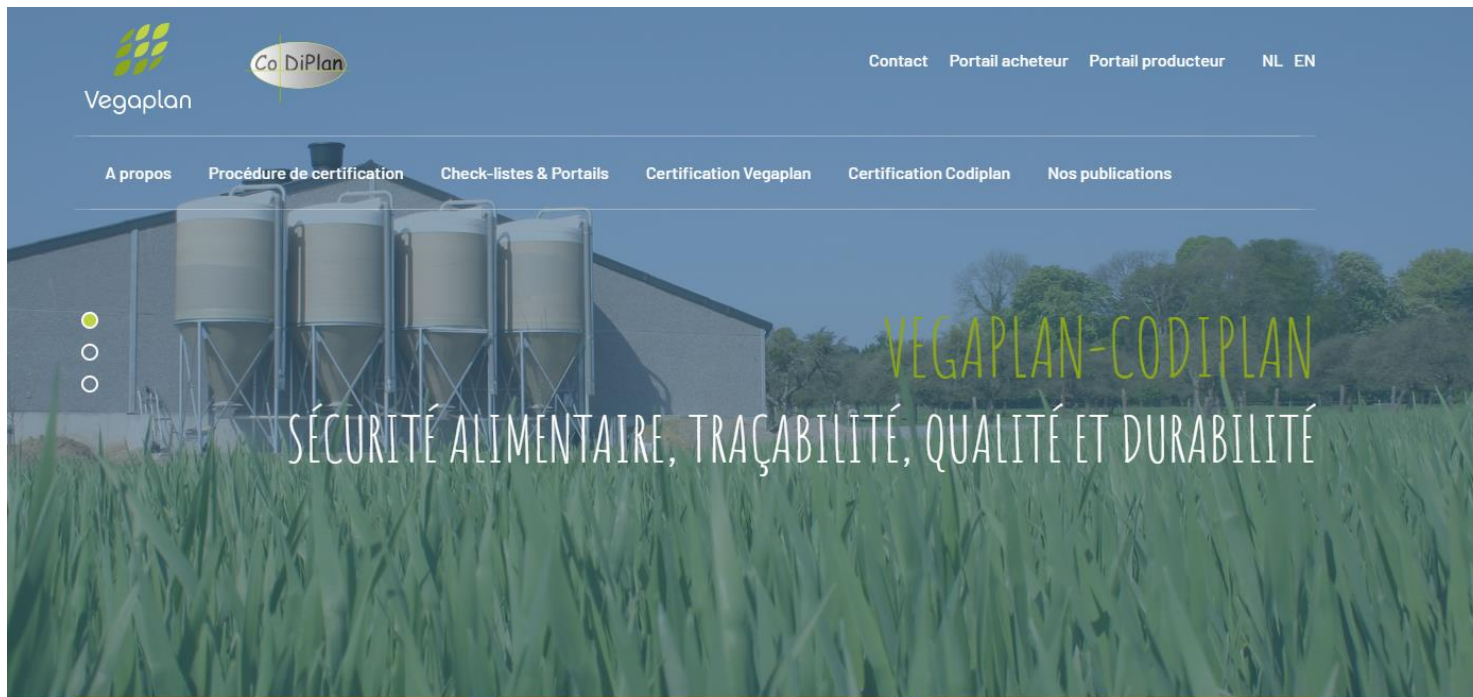


Moniteur de durabilité

Code	Question	Choix de réponses	Plus d'informations (i)
1	Est-ce que des techniques de précision sont utilisées dans votre exploitation ?	<input type="checkbox"/> Pour la fertilisation <input type="checkbox"/> Pour le semis ou la plantation <input type="checkbox"/> Pour les produits phytopharmaceutiques <input type="checkbox"/> Pour l'irrigation <input type="checkbox"/> Pour la récolte <input type="checkbox"/> Non	<p><u>Par exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réglage du microclimat ● Capteurs de culture (LAI, poromètre,...) ● Contrôle automatique des sections/buses avec GPS ● Semis, plantation, contrôle mécanique des mauvaises herbes avec GPS ● Scan du sol ● Mesure des cultures (avec des drones) ● Techniques de fertilisation localisée ● Mesures de rendement
2	Sur quel % de la surface cultivée appliquez-vous une ou plusieurs méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques ?	<input type="checkbox"/> 76-100% <input type="checkbox"/> 51-75% <input type="checkbox"/> 26-50% <input type="checkbox"/> 1-25% <input type="checkbox"/> Aucun	<p><u>Méthodes prises en compte:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les <u>méthodes physiques</u> telles que le travail du sol détruisant les mauvaises herbes (désherbage mécanique), ou engrais vert (défanage, broyage) ● Les <u>méthodes biologiques</u> pour prévenir ou réduire les dégâts causés par les ennemis des cultures comme les produits phytopharmaceutiques biologiques (par ex. : confusion sexuelle), l'application des organismes vivants (auxiliaires), ...



Site Vegaplan



DÉCOUVREZ NOS CHECK-LISTES



RECEVOIR DES OFFRES DE PRIX DES OCI



DÉCOUVREZ LA FICHE CULTURES DE VEGAPLAN



- v5.2 obligatoire depuis le 1er août 2019
- V6 obligatoire depuis le 1er janvier 2024



Version 6

- Réorganisation de la check-list
- Nombre de PC

Level	V5	V6 Smart
Major Musts	93	103
Minor Musts	114	67
Recommendations	15	20
Total	222	190



Version 6

- Parmi les nouveautés:
 - Plan d'amélioration continue
 - Droits des travailleurs et procédure de plainte
 - Plan de gestion de la lutte intégrée
 - Procédure de gestion des documents
 - Rôles et responsabilités des travailleurs
 - Plan en matière de biodiversité et d'environnement



Version 6

Section	Description/principe	Critère	Niveau	Oui	Non	N/A	Réponse automa	Justificati
FV-Smart 01.04	Des mesures correctives efficaces sont prises pour remédier aux non-conformités globales relevées pendant les auto-évaluations/audits internes.	Ces mesures correctives doivent être documentées. Tout changement nécessaire doit être mis en œuvre. La conformité à toutes les Exigences Majeures applicables et à au moins 95 % des Exigence Mineures applicables est indispensable.	Exigence Majeure					
FV 02 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	-							
FV-Smart 02.01	Il existe un plan d'amélioration continue documenté.	Le producteur doit évaluer l'activité agricole et répertorier les améliorations à effectuer en fonction du référentiel. Ces améliorations doivent s'inscrire dans un plan couvrant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Le plan d'amélioration continue doit comprendre les objectifs définis par le producteur lui-même et décrire les modalités de suivi de l'avancement vers chaque objectif. Ce plan peut inclure : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Une description de l'objectif d'amélioration ↳ L'état actuel, avec la date d'adoption de l'objectif initial ↳ L'activité prévue ↳ Le résultat visé avec une estimation de la date de réalisation de l'objectif 	Exigence Majeure					
FV-Smart 02.02	Il existe des preuves de l'application d'un plan d'amélioration continue.	La mise en œuvre des points mis en évidence dans le plan d'amélioration continue doit s'accompagner d'éléments justificatifs. Ces éléments justificatifs peuvent prendre la forme de nouvelles règles ou procédures, d'un partage de données (afin de quantifier les changements), de formations, etc. Le plan d'amélioration continue doit s'accompagner d'éléments justificatifs documentés. Les éléments justificatifs conservés peuvent notamment inclure : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le résultat effectif des actions entreprises, avec leur date d'évaluation ↳ Des commentaires sur les raisons de la réussite ou de l'échec de la mesure ↳ Si l'un des objectifs n'a pas été atteint, une explication et la description des suites données ↳ Le partage des données pertinentes avec le secrétariat GLOBALG.A.P. 	Exigence Mineure					
FV 03 GESTION DES RESSOURCES ET FORMATION	-							
FV-Smart 03.01	Les rôles et responsabilités des travailleurs dont les activités ont un impact sur la mise en œuvre du référentiel sont définis.	Les travailleurs dont les fonctions ont un rapport avec la mise en œuvre des activités couvertes par le référentiel doivent être signalés, en précisant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Leur fonction, leurs responsabilités et l'intitulé de leur poste ↳ Leurs coordonnées ↳ Leurs remplaçants en cas d'absence <p>Un travailleur doit être clairement désigné comme responsable de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs.</p>	Exigence Mineure					



Version 6

- FV 01 DOCUMENTATION INTERNE
- FV 02 PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
- FV 03 GESTION DES RESSOURCES ET FORMATION
- FV 04 ACTIVITÉS SOUS-TRAITÉES (SOUS-TRAITANTS)
- FV 05 SPÉCIFICATIONS, FOURNISSEURS ET GESTION DES STOCKS
- FV 06 TRAÇABILITÉ
- FV 07 PROPRIÉTÉ PARALLÈLE, TRAÇABILITÉ ET SÉPARATION
- FV 08 BILAN MATIÈRE
- FV 09 RAPPEL ET RETRAIT



Version 6

- FV 10 RÉCLAMATIONS
- FV 11 PRODUITS NON CONFORMES
- FV 12 TESTS ET ANALYSES EN LABORATOIRE
- FV 13 MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS
- FV 14 DÉCLARATION DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS
- FV 15 PROTECTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES
- FV 16 FRAUDES ALIMENTAIRES
- FV 17 UTILISATION DU LOGO
- FV 18 STATUT GLOBALG.A.P.
- FV 19 HYGIÈNE



Version 6

- FV 20 SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS
- FV 21 GESTION DU SITE
- FV 22 BIODIVERSITÉ ET HABITATS
- FV 23 EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE
- FV 24 GAZ À EFFET DE SERRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
- FV 25 GESTION DES DÉCHETS
- FV 26 PLANTS ET SEMENCES
- FV 27 ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
- FV 28 GESTION DU SOL ET DES SUBSTRATS



Version 6

- FV 29 ENGRAIS ET BIOSTIMULANTS
- FV 30 GESTION DE L'EAU
- FV 31 LUTTE INTÉGRÉE
- FV 32 LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
- FV 33 TRAITEMENT ET MANIPULATION POST-RÉCOLTE



Version 6

Dossier de certification

GLOBALG.A.P. Version 6.0

Version 2024/1

Manuel du producteur de:

Année 2024

Réalisé par l'ASBL Centre Provincial Liégeois des Productions végétales et Maraîchères.



Dossier de certification

Introduction et gestion des documents

Le cahier des charges GlobalG.A.P. est un référentiel international de "bonnes pratiques agricoles" en matière de sécurité alimentaire, d'environnement ainsi que de santé, de sécurité et de bien-être des travailleurs. Il est principalement demandé par les distributeurs pour les légumes destinés au marché du frais.

Ce référentiel s'applique à l'échelle de la culture et le certificat doit être renouvelé tous les ans. La check-list exige qu'une auto-évaluation interne soit réalisée annuellement. Cette dernière vous permet de vous préparer à l'audit.

Sur demande explicite, le CPL-Végémar met à disposition de ses membres un dossier de certification reprenant les documents nécessaires à la certification GLOBALG.A.P. IFA F&V-SMART. Ces documents sont gérés conformément aux critères pertinents du référentiel et sont à la disposition de l'auditeur. Ils sont remplis selon la situation propre de l'exploitation et le cas échéant, revus, datés et signés chaque année. Si nécessaire, le producteur met les documents à la disposition des travailleurs (par exemple, remise d'une copie papier, mise à disposition dans la salle commune, etc).

Le producteur est tenu de contacter le CPL-Végémar afin d'être mis au courant des éventuelles mises à jour du présent dossier de certification. Il aura alors le choix de recevoir les mises à jour par voie postale ou électronique. Celles-ci devront alors remplacer les documents obsolètes du dossier.

Les registres sont conservés au moins 5 ans (obligation légale) soit en version papier, soit en version électronique. Dans ce dernier cas, ils sont enregistrés dans l'ordinateur dans un dossier prévu à cet effet et régulièrement sauvegardé.



Dossier de certification

Doc 3. GlobalG.A.P.: Déclaration de mise en œuvre des principes spécifiques de GLOBALG.A.P. par l'organisation de producteurs ou le client

FV-SMART 01.01, 05.01, 06.01, 09.01, 17.01, 18.01, 21.06, 25.09, 32.01.01, 32.02.01, 32.07, 33.05.01

Faites signer ce formulaire par votre client, votre organisation de producteurs ou la coopérative dont vous êtes membre.

Client/Organisation de producteurs	
Personne de contact	
Fonction	
Adresse	
Numéro de téléphone	

Par la présente, je soussigné _____, déclare que l'organisation de producteurs/le client _____ veille à la mise en œuvre concrète des principes GLOBALG.A.P. suivants pour le producteur concerné membre de l'organisation de producteurs / auprès duquel le produit est acheté (comme spécifié)

	F&V-SMART	
<input type="checkbox"/>	05.01	Matériaux d'emballage mis à disposition (et l'OP dispose et est responsable du suivi des spécifications des matériaux d'emballage des fournisseurs)
<input type="checkbox"/>	05.01	Exigences pertinentes des clients mises à disposition
<input type="checkbox"/>	06.01	Aide à la traçabilité



Dossier de certification

Doc 12. GlobalG.A.P.: Plan d'amélioration continue

FV-SMART 02.01 & 02.02

L'exploitation dispose d'un plan d'amélioration continue, dans lequel des points d'amélioration et/ou des objectifs sont définis dans le cadre d'une planification à long terme (période pouvant aller jusqu'à 3 ans). Les points d'amélioration et/ou objectifs sont établis après une évaluation de la situation de l'exploitation et sont revus annuellement. Pour chaque point d'amélioration et/ou objectif, le plan décrit quatre étapes. Lorsque les points d'amélioration et/ou les objectifs ont été réalisés, le producteur établit de nouveaux points d'amélioration et/ou objectifs.

La préparation des points d'amélioration et/ou des objectifs se fait par la technique SMART, c'est-à-dire

- S – Spécifique : le point d'amélioration ou l'objectif est clairement (ou sans ambiguïté) déterminé
- M – Mesurable: des résultats mesurables ou observables sont fournis avec lesquels le point d'amélioration ou l'objectif peut être considéré comme atteint.
- A – Orienté vers l'action: le point ou l'objectif d'amélioration nécessite une action, doit être fait et est acceptable pour le groupe cible ou la direction.
- R – Réaliste : le point d'amélioration ou l'objectif est réalisable
- T – Limité dans le temps : un délai a été fixé dans lequel l'objectif doit être atteint.

Point d'amélioration / objectif – dénomination courte	Date de rédaction du plan

1. Brève description du point d'amélioration/de l'objectif



Dossier de certification

Doc 19. GlobalG.A.P.: Plan de préservation de l'environnement

FV-SMART 22.01.01 ,22.01.02, 22.01.03 & 22.02.01

1. Évaluation initiale de la biodiversité

État de la biodiversité dans l'exploitation tel qu'évalué par le producteur en date du ... / ... / 20...

			Situation actuelle	Objectif
1	Très bonne	Des mesures importantes sont prises dans l'exploitation pour préserver et améliorer la biodiversité		
2	Bonne	Des mesures sont prises dans l'exploitation pour maintenir et améliorer la biodiversité		
3	Moyenne	Des mesures sont prises dans l'exploitation pour préserver la biodiversité		
4	Mauvaise	Peu de mesures sont prises dans l'exploitation pour préserver la biodiversité		
5	Très mauvaise	Aucune mesure n'est prise dans l'exploitation en matière de biodiversité		



Dossier de certification

Doc 29. GlobalG.A.P.: Programme de surveillance de l'environnement microbien

FV-SMART 33.06

Si des activités post-récolte sont effectués dans l'exploitation, un programme de surveillance microbienne de l'environnement basé sur les risques doit être mis en place pour les zones de traitement et manipulation des produits. Ce programme doit permettre d'évaluer l'efficacité des procédures de nettoyage et d'identifier les sources de contamination possible (dans l'eau, sur les surfaces, etc.). L'évaluation des risques doit identifier les zones de contamination potentielle (par exemple, les sites très fréquentés ou les sites difficiles à nettoyer).

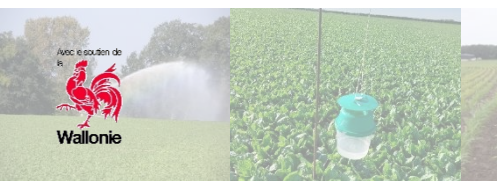
1. Évaluation des risques

Activités d'après récolte non incluses dans le certificat GLOBALG.A.P. IFA	-> Passer immédiatement au point 1.2
Activités d'après récolte incluses dans le certificat GLOBALG.A.P. IFA	-> Commencer au point 1.1

1.1. Activités post-récolte incluses dans le certificat GLOBALG.A.P. IFA

Le producteur applique les exigences pertinentes de la norme GLOBALG.A.P. IFA F&V-SMART, y compris diverses évaluations des risques et mesures de gestion. Une attention particulière à la contamination microbienne dans les ACTIVITÉS D'APRÈS RÉCOLTE est demandée sur les aspects suivants :

Risque		Mesures de gestion	Remarques
Aucun/limité	Élevé		
Environnement – (surfaces de) contact lors de stockage, transport, emballage			
Pas de contact avec le sol	Possibilité de contamination par les animaux et/ou croisée	Restriction/exclusion de l'accès pour les animaux domestiques Procédure et mesures générales d'hygiène Enlèvement quotidien des déchets végétaux Toilettes et installations de lavage des mains prêtes à l'emploi et utilisées	



- Version 1.3-1-i depuis le 1er février 2021
- Version 2.0 obligatoire à partir du 1er janvier 2024
- Aussi bien pour du personnel permanent que saisonnier
- Évaluation des entrepreneurs
- Points de contrôle de la check-list GlobalGAP IFA V6 relative à la santé, à la sécurité et au bien-être des employés (points de contrôle FV20)
- Employés présents lors de l'évaluation
- Carte cueillette insuffisante → Document supplémentaire



- Représentation des employés
- Procédures de plaintes
- Déclaration de bonnes pratiques sociales
- Accès à la réglementation du travail
- Règlement de travail et travail forcé
- Paiement des salaires
- Fiches de paie
- Travail des enfants
- Horaires
- Enregistrements des heures
- Procédure disciplinaire



- Auto-évaluation (/!\ pas de C-L en FR)
- Enregistrements des réunions annuelles
- Liste de tous les employés de la saison
- Dans la langue des ouvriers



GLOBALG.A.P. + ADD-ON

Module complémentaire AH-DLL GROW

LISTE DE CONTRÔLE ET FORMULAIRES

VERSION FRANÇAISE 3.1_JUL23 (En cas de doutes, la version anglaise est déterminante.)

OBLIGATOIRE À PARTIR DU : 1^{ER} JANVIER 2024

Hygiène, résidus de pesticides et corps étrangers



Section	Principe	Critère	Conseils à destination des prestataires de service et auditeurs	Niveau	Oui	Non	N/A	Justification
1.4	Le producteur indique au prestataire de service la localisation de tous les sites de production (par ex. les champs) et de toutes les unités de traitement des produits (par ex. les stations de conditionnement) où poussent et/ou sont conditionnées les culture destinées à être fournies à AH-DLL.	Le producteur doit fournir toutes les informations pertinentes au sujet de la localisation des sites de production (par ex. : les champs) des cultures destinées à AH-DLL, y compris les informations sur la localisation des unités de traitement des produits (par ex. les stations de conditionnement), au prestataire de service ; et/ou le prestataire de service sait où sont localisés les sites de production, y compris, le cas échéant, les stations de conditionnement. Ne peut pas être « N/A »	Conseils pour l'auditeur <i>Les informations sont communiquées au prestataire de service via une plateforme numérique (par ex. un portail informatique ou une application du prestataire de service), par e-mail ou par tout autre moyen.</i>	Exigence Majeure				Liste des parcelles Plan de l'exploitation



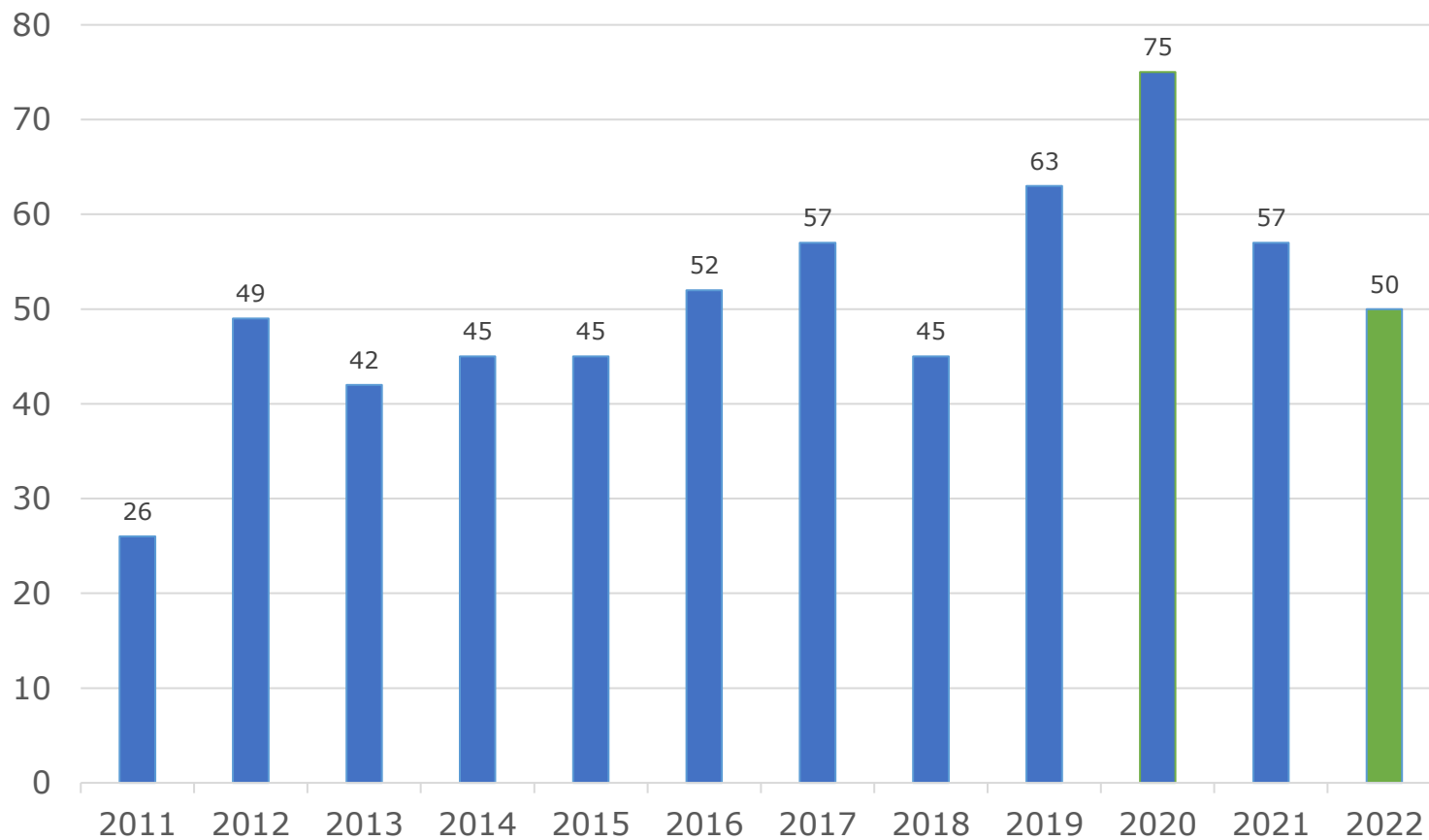
CoC (Chain of Custody)

- Certification d'un processus et non d'un produit



Encadrement du CPL-Végémar

Encadrés GlobalG.A.P.



Encadrement du CPL-Végémar

- Dossier de certification
- Veille
- Envoi des documents
- Pré-audits
- Questions téléphoniques
- Organisations de formations 1ers secours
 - Point de contrôle mineur FV 20.02.04 (mise à jour obligatoire tous les 5 ans)



Merci pour votre attention

Des questions ?

